

COMMUNE DE
MARTILLAC



HAUTES TERRES DES GRAVES

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

2021

« PLAN MERCREDI »



Service Jeunesse et Education
Commune de Martillac



A/ PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE SON ENVIRONNEMENT

- 1/ Présentation de la commune
- 2/ Contexte
- 3/ Présentation accueil périscolaire (APS)

B/ PRESENTATION DES PROJETS

- 1/ Définitions
- 2/ Rappels PEDT
- 3/ Projet « Plan Mercredi »
 - a) Définition
 - b) But et objectifs du « plan Mercredi »
 - c) Charte de qualité du « plan Mercredi »

C/ PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL PERISCOLAIRE (3-11 ANS)

- 1) Les objectifs :
 - a) Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant : accompagner les enfants dans leurs apprentissages
 - b) Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome, développer la confiance et l'estime de soi.
 - c) Aider l'enfant à vivre avec les autres, contribuer au vivre ensemble : développer l'action et l'expression corporelle par l'activité physique et sportive.
- 2) Les moyens
 - a) Le cadre d'accueil et l'apprentissage des enfants.
 - b) La responsabilisation, l'autonomie, la confiance et l'estime de soi.
 - c) La socialisation et l'apprentissage d'habiletés par le sport.
- 3) Evaluation
 - a) Evaluation qualitative.
 - b) Evaluation quantitative.
 - c) Des questions-guides.



A/ PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE SON ENVIRONNEMENT.

1/ Présentation de la commune

Martillac est une commune de 3067 habitants, située en Sud-Gironde aux portes de l'agglomération Bordelaise. La commune est composée de zones d'habitations, de zones artisanales et principalement de zones agricoles viticoles et forestières.

2/ Contexte

Depuis plusieurs années, la ville de Martillac s'est fortement engagée dans l'action auprès des jeunes, considérée comme un axe essentiel à l'éducation. Avec la mise en œuvre d'un Contrat Educatif (Contrat Enfance Jeunesse : CEJ) en lien avec la Caisse d'Allocation familiale (CAF), la commune s'est investie bien au-delà de ses compétences et de ses obligations.

La municipalité actuelle a renouvelé son implication dans ce domaine comme l'une des priorités du son programme et a franchi aujourd'hui une nouvelle étape en proposant un PEDT construit et partagé avec l'ensemble des acteurs, malgré un contexte économique et social difficile.

3/ Présentation accueil périscolaire (APS)

➤ **Accueil Périscolaire (APS) :**

→ **Maternelle :**

- Matin : moyenne 25 enfants (capacité maximum 38)
- Soir : moyenne 32 enfants (capacité maximum 67)

→ **Élémentaire :**

- Matin : moyenne à 43 enfants (capacité maximum 59)
- Soir : moyenne à 67 enfants (capacité maximum 109)

NB : Ces chiffres varient selon les jours, selon les heures (baisse des effectifs entre 16h15 et 19h) mais aussi selon les années.

→ **Mercredis :**

- Moins de 6 ans : capacité 80 places
- Plus de 6 ans : capacité 120 places

➤ **Horaires :**

- ✓ Les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h15 à 19h00
- ✓ Le mercredi de 7h00 à 19h00
 - De 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 19h00 : un accueil extrascolaire.
 - De 9h00 à 17h00 : Journée APS.
 - De 9h00 à 13h30 ou de 12h00 à 17h00 : ½ Journée APS (avec repas).

▶ **Activités :** éducatives, culturelles, sportives et libres.

- ▶ **Lieux :** Ecole des milles sources : 2 salles exclusivement ALSH au sein de l'école, les salles de classe, 1 plateau sportif, la cantine scolaire, 2 salles d'activités (partagées) dont 1 neuve (2021). Nous avons la possibilité d'utiliser une salle multisports (« Salle de Tout Vent »), un dojo et une salle d'activité (« salle des Vignes ») au sein d'un complexe sportif qui offrent des espaces favorables à des activités variées de « salle » et de plein air, mais aussi la Médiathèque et ponctuellement la salle de spectacle du Pôle Culturel.

- ▶ Encadrement : animateurs diplômés et qualifiés.
 - ✓ APS de la semaine (sauf mercredi) : 4 animateurs (+ 1 ATSEM) en Maternelle et 6 animateurs (+1 ATSEM) mettent en place un programme et des projets en fonction des événements particuliers de l'année.
 - ✓ Mercredi : 10 animateurs (+vacataires et stagiaires BAFA) sont répartis selon un planning annuel de roulement.

 - ▶ Journée type mercredi :
 - ✓ 7h-9h : Temps libre encadré.
 - ✓ 9h-12h : Temps d'activité.
 - ✓ 12h-13h15 :
 - Temps du repas à la cantine scolaire : passage aux toilettes et nettoyage de mains, mise de la table, repas, débarrassage et nettoyage des tables et repassage aux toilettes.
 - 12h : Accueil des enfants en ½ journée pour le repas (pour ceux inscrits en ½ journée Après-midi).
 - ✓ 13h15-13h45 :
 - Temps libre encadré.
 - 13h30 : Départ des enfants après le repas (pour ceux inscrits seulement en ½ journée Matin)
 - ✓ 13h45-15h45 : temps d'activité.
 - ✓ 15h45-16h30 : mise en place et goûter (fourni par la commune) en collectif.
 - ✓ 17h00-19h00 : Temps libre encadré et accueil de fin de journée.

 - ▶ Tarifification :
 - ✓ APS du mercredi : tarification à la ½ journée ou à la journée (+repas)
 - ✓ APS des autres jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi matin et soir) et Accueil extrascolaire (Mercredi matin et soir) : tarification à la ½ heure
- NB : la tarification est calculée selon les ressources des familles et le nombre d'enfants à charge (taux d'effort).*

B/ PRESENTATION DES PROJETS

1/ Définitions

Le Projet Pédagogique est un document détaillant le fonctionnement d'un accueil de loisirs pendant les temps périscolaires.

Il découle d'un autre document, plus général : le Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui est le moyen de coordonner et d'animer l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire déterminé (**commune de Martillac**). Il doit permettre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, la recherche du meilleur partenariat possible (convention) et la bonne mise en œuvre des projets et des actions, dans le respect des rôles et des compétences de chacun. Il est surtout conçu dans **l'intérêt de l'enfant**.

Alors que ce dernier exprime les grandes lignes éducatives liées à l'ensemble des accueils, le Projet Pédagogique décrit en détail une journée type d'accueil.

Le temps périscolaire est un temps singulier dans la vie d'un enfant régi par les règles de la collectivité. Ce projet pédagogique exposera donc les objectifs pédagogiques liés à ce temps de vie et découlant de la volonté éducative annoncée dans le PEDT. Il présentera les moyens nécessaires à leur mise en œuvre mais aussi précisera la méthode d'évaluation des actions entreprises.

NB : Pourquoi faire un projet pédagogique ?

- ▶ *Pour donner un cadre : le projet pédagogique propose une base commune et des spécificités selon les sites. Il est évolutif et correspond aux objectifs fixés par le Maire, par l'Adjointe à*

l'Education-Jeunesse, par les élus, par l'équipe enseignante, par les parents d'élèves et par le service Jeunesse. Le PEDT donne les orientations et les choix stratégiques et politiques de la collectivité. Il donne un cadre au projet pédagogique. Ce dernier est donc le prolongement du PEDT.

- ▶ *Le projet pédagogique permet d'affiner des objectifs généraux en objectifs opérationnels ou pédagogiques, puis en moyens. Le projet pédagogique donne un sens et une direction aux actions du pôle périscolaire, il permet de passer de l'idée à l'action. Il apporte une concrétisation des idées générales en moyens humains, matériels, organisationnels et en activités. Ce projet sera le fil directeur, la colonne vertébrale de nos temps d'accueil périscolaires. Chaque agent, chaque intervenant, devra se sentir impliqué dans les engagements pris dans le présent projet. Ce projet est aussi une réponse aux questions que l'on peut se poser.*

2/ Rappels du PEDT

▶ Les principes généraux :

- ✓ Le projet éducatif de la commune vise la cohérence de l'action publique sur l'ensemble du parcours éducatif du jeune, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.
- ✓ Il concourt à la mise en œuvre d'une continuité éducative sur le territoire, en organisant les complémentarités, les coopérations et le partenariat (en interne avec les différents services, en externe avec les intervenants).
- ✓ Il s'inscrit dans une démarche qui articule les interventions des différents acteurs éducatifs en veillant à la cohérence des objectifs et des dispositifs mis en œuvre.
- ✓ Il permet aux générations successives d'enfants habitant sur le territoire d'être des acteurs dans l'espace social et de construire leur identité.

▶ Les principes complémentaires pour construire un système d'action publique différent s'appuyant sur le territoire :

- ✓ La cohérence éducative : mission partagée
- ✓ La parentalité : reconnaître la place des parents dans le parcours éducatif de l'enfant
- ✓ L'universalité : tous les enfants et les jeunes sont concernés par les actions
- ✓ L'adaptation permanente de l'évolution du territoire
- ✓ L'équité
- ✓ La mixité
- ✓ L'accessibilité
- ✓ La qualité : assurer la sécurité morale et physique des enfants et optimiser les apprentissages

▶ Appréhender l'éducation de manière globale engendre l'implication d'une pluralité d'acteurs (familles, école, associations, centres de loisirs, ...) et concerne de larges domaines (sport, culture, découverte, sciences, ...).

▶ Cette action partenariale repose sur plusieurs principes :

- ✓ La mutualisation des espaces et moyens afin de faire évoluer et d'optimiser les ressources existantes.
- ✓ Conceptualiser l'implication des acteurs afin d'enrichir la dynamique du projet.
- ✓ Optimiser la circulation de l'information afin que chacun puisse avoir connaissance des actions éducatives proposées sur le territoire.
- ✓ Rendre accessible à tous un espace commun d'information et d'échange.

3/ Projet « Plan Mercredi »

a) Définition

« Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il permet de proposer, depuis la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi.

Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

Le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.

Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite ».

Jean-Michel Blanquer
Ministre chargé de l'Éducation nationale
2018

b) But et objectifs du « plan Mercredi »

Le but du « plan Mercredi » est de consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement. Afin de développer le savoir-vivre ensemble, de faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux et permettre l'accès de tous aux activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles.

Les objectifs :

- La démarche du Plan mercredi consiste à s'appuyer, au regard de la dynamique lancée, sur la prise en compte des besoins de l'enfant, sur les acquis des projets éducatifs de territoire (PEDT), notamment en matière de démocratisation des activités sportives et culturelles, de leur complémentarité avec le temps scolaire et d'ancrage sur le territoire, sur ses acteurs et sur ses ressources.
- Le Plan mercredi est un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir aux enfants des activités de grande qualité le mercredi.
- Il permet de dépasser le débat sur les rythmes scolaires, en articulant les temps de l'enfant (scolaire et périscolaire) sur les territoires.
- Il est « inclusif » en ce qu'il vise à l'intégration maximale des enfants en situation de handicap.

c) Charte de qualité du « plan Mercredi »

La commune assure la mise en place et la bonne coordination du Plan Mercredi (Mise en place d'un Comité de Pilotage).

La collectivité est accompagnée par les services de l'Etat pour élaborer son PEDT labellisé Plan Mercredi, établi sur la base d'une charte de qualité.

- La charte de qualité « Plan Mercredi » organise l'accueil du mercredi autour de quatre axes :
- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
 - Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation d'handicap. C'est en jouant et pratiquant ensemble que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leur différence et la solidarité.
 - Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs.
 - Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Document officiel : [http://planmercredi.education.gouv.fr/sites/default/files/charte-qualite-plan-mercredi.pdf]

La commune s'appuie sur le réseau associatif local et les ressources du territoire afin d'intégrer les différents axes de la Charte de qualité.

C/ PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (3-11 ANS)

Le pôle périscolaire se doit d'avoir des objectifs clairement déterminés afin de donner un sens au projet. Ils doivent être en accord avec ceux du PEDT et respecter la charte de qualité du « Plan Mercredi », pour respecter une homogénéité d'engagement.

1/ Les objectifs

a) Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant : accompagner les enfants dans leurs apprentissages

- ▶ Assurer sa sécurité physique, morale et affective.
- ▶ Lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance.
- ▶ Être à l'écoute des familles et leur assurer un accueil convivial.

b) Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome, développer la confiance et l'estime de soi

- ▶ Gérer ses affaires personnelles et le matériel qu'il utilise.
- ▶ Gérer sa vie quotidienne.
- ▶ Se repérer dans le temps et l'espace.

c) Aider l'enfant à vivre avec les autres, contribuer au vivre ensemble : développer l'action et l'expression corporelle par l'activité physique et sportive.

- ▶ Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter.
- ▶ Apprendre à communiquer avec les autres.
- ▶ Proposer des jeux, des activités et donner son avis.
- ▶ Apprendre de nouvelles habiletés motrices et améliorer ses acquis à travers des jeux sportifs.

2/ Les moyens

a) Le cadre d'accueil et à l'apprentissage des enfants.

- ▶ animateurs disponibles et à l'écoute de l'enfant, de ses besoins, de ses spécificités, de ses difficultés ou potentiels : respect du taux d'encadrement, actifs et acteurs des temps d'accueil, adaptation des activités et communication au sein de l'équipe.

- ▶ Suivi de procédures claires, écrites et communes : règlement intérieur, guide de l'animateur, PEDT, projet pédagogique, PAI et compte-rendu de réunions d'équipes.
- ▶ Premiers soins en cas de blessures bénignes ou appel aux secours en cas de blessures plus importantes : Formations et remises à niveaux en PSC1, utilisation et mise à jour du carnet de soins, utilisation et gestion du petit matériel de soins (pharmacie).
- ▶ Vérification de la sécurité des locaux et de l'adaptabilité des installations et des services proposés : bon sens préconisé, communication entre services, avis demandé à la commission sécurité en cas de doute.
- ▶ Surveillance efficace tout en préservant le lien avec l'enfant : répartition homogène des adultes dans la cour ou dans les espaces intérieurs.
- ▶ Transmission de tout incident ou toute inquiétude sur un enfant à la connaissance du Service Education Jeunesse : cahier de suivi complété par les équipes et rapport aux responsables et élus si besoin, communication aux parents concernés.
- ▶ Transmission d'informations, communication et partenariat entre les différents acteurs : temps d'échanges et d'information avec les intervenants, vacataires, la directrice d'école et l'équipe enseignante et les partenaires.
- ▶ Gestion organisée et rigoureuse des inscriptions aux services périscolaires, des temps de transition et des départs (par le logiciel Carte +) : vérification, transmission des effectifs, appel périscolaire, sensibilisation des parents au respect des horaires.
- ▶ Respect des règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'accueil collectif : la tenue vestimentaire, les procédures de travail, l'exercice d'évacuation incendie et la PPMS.
- ▶ Formation des équipes et accompagnement du personnel remplaçant : guide d'accueil et fiches de suivi pour les remplaçants, plan de formation des agents.
- ▶ Importance accordée à la qualité de l'accueil : attitude, langage et disponibilité.
- ▶ Faciliter les rencontres et échanges entre parents et animateurs sur la situation de leur enfant : numéro de téléphone transmis aux familles, animateurs disponibles pour échanger lors des temps d'accueil.
- ▶ Favoriser l'unité de l'équipe.
- ▶ Veiller à respecter le rythme de l'enfant (espaces devoirs, activités, transition temps scolaire et temps libre).

b) La responsabilisation, l'autonomie, la confiance et l'estime de soi.

- ▶ Prise d'initiative de l'enfant favorisée, prise en compte de ses remarques et propositions : boîte à idée accessible aux enfants, association de l'enfant au choix des activités, favoriser l'expression, le langage développer son sens critique, la prise de responsabilités, rendre l'enfant acteur de son temps de loisirs.
- ▶ Accompagnement dans leur prise d'autonomie : sens de la responsabilité, utilisation d'outils et matériels mis à disposition, l'enfant apprend à agir seul et adapter ses choix et actions en fonction des situations qu'il vit.
- ▶ Aménagement de différents espaces adaptés aux besoins et envies de l'enfant : coin repos, jeux de société, activités manuelles, jeux extérieurs : tous ces espaces clairement identifiés pour l'enfant.
- ▶ Proposition d'activités variées : éveil psychomoteur, activités manuelles ou créatives, jeux sportifs, grands jeux et temps festifs ponctuels, roulement des animateurs par tranches d'âges pour créer une dynamique.
- ▶ Mise en place d'un espace d'accueil et d'un affichage clairement identifié : communication (panneau, bulletin officiel, site internet, ...).
- ▶ Evolution libre de l'enfant d'un espace à un autre tout en respectant les contraintes du groupe : règles d'utilisation des espaces connues et expliquées à l'enfant, règles de vie communes avec les écoles.

c) La socialisation et l'apprentissage d'habiletés par le sport.

- ▶ Utilisation d'un langage adapté à l'âge de l'enfant : choix des mots, intonations, consignes claires, règles établies...
- ▶ Climat de partage et de convivialité pendant le repas : sollicitation à goûter les aliments, maintien d'un niveau sonore acceptable, échanges sur le menu et les aliments cuisinés, aide et entraides aux tâches ménagères.
- ▶ Activités abordées de manière ludique : activités brèves, nombreuses, variées et adaptées, favoriser l'activité physique, le développement et la maîtrise de ses capacités motrices et la découverte du corps.
- ▶ Mise en valeur des réalisations des enfants : espace d'affichage ou d'exposition dédié, restitution.
- ▶ Accueil des nouveaux enfants avec une bienveillance particulière : attention appropriée, organisation de jeux de présentation facilitant l'intégration.
- ▶ Apprentissage du respect des autres et de soi-même : élaboration de règles de vie, choix faits dans le respect de la vie collective, intransigeance des animateurs contre tout acte de violence verbale, physique et psychologique.
- ▶ Association de l'enfant au travail mené sur les règles de vie : sensibilisation, échanges et réalisation de l'affichage.
- ▶ Temps accordé à l'explication donnée à l'enfant : enfant invité à reformuler ce qui lui a été dit pour vérifier sa compréhension des consignes par exemple.
- ▶ Vigilance face à l'exclusion d'un enfant au sein du groupe : surveillance, échanges avec les enfants, proposition de jeux ou réalisations collectives favorisant la coopération.
- ▶ Association du principe de réparation à celui de sanction : enfant invité à formuler des excuses, à ramasser ce qu'il a jeté, à nettoyer ce qu'il a volontairement sali.
- ▶ Tutorat entre grands et petits, mélange entre les niveaux favorisés : les plus grands sont montrés en exemple et valorisés (pour la prise du repas, pour l'explication des règles de vie, pour l'explication d'un jeu).

3/ L'évaluation

L'évaluation fait partie de l'action au même titre que la consultation initiale ou sa mise en œuvre. Régulièrement un temps devra être pris pour évaluer la pertinence et le résultat des actions entreprises. Les résultats de cette évaluation peuvent impliquer de reconsidérer le projet et son application.

Des temps et outils sont mis en place afin d'évaluer la qualité des services proposés et l'évolution du projet pédagogique au sein des structures. Lors des temps de réunion prévus à cet effet, l'équipe se réunit pour effectuer une évaluation sur le plan collectif et individuel afin de mesurer si les objectifs ont été atteints et de constater l'écart entre le « réalisé et le prévu ».

Les temps et actions permettant d'évaluer le projet :

a) Evaluation qualitative

- ▶ Bilans quotidiens : un bilan oral quotidien est réalisé de manière informelle souvent pendant les temps libres des enfants par les équipes (animation, restauration et administrative) et les difficultés sont rapportées au jour le jour au responsable de pôle, aux parents, aux enseignants si besoin.
- ▶ Les temps de préparation : les animateurs s'organisent afin de se procurer un peu de temps de préparation (matériel, réflexion et logistique) pour leurs programmes d'activités, une bonne cohésion, organisation et communication sont nécessaires afin que tous aient le même temps.

- ▶ Les réunions d'équipe : il y a une réunion par mois réparti sur toute l'année. Elles traitent des aspects plus généraux relatifs au bon fonctionnement des temps d'accueil périscolaires, la préparation des grands événements de l'année, des petites et grandes vacances, des points positifs et négatifs des périodes écoulées et de faire passer des informations pour les périodes à venir (possibilité de rajouter des réunions si nécessaire).
- ▶ Les évaluations d'activité : les activités proposées sont élaborées à partir d'une fiche projet (distribuée avant chaque rentrée scolaire). Cette dernière prévoit l'évaluation de l'activité, elle aide à savoir si elle a été appréciée ou non aux enfants, à améliorer la préparation des activités suivantes et surtout à voir s'il n'y a aucun risque en termes de sécurité.
- ▶ Les évaluations des agents : chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation dans l'année (pour les titulaires). Ce temps permet de faire le point sur les savoirs-être et savoir-faires, les points forts, les faiblesses, les perspectives de l'agent et de fixer les objectifs de l'année.
Pour les vacataires et stagiaires, des bilans de fin de « session » sont organisés sous la même forme.

b) Evaluation quantitative

- ▶ Le suivi des effectifs : suivi par le service des taux de fréquentation des services par tranche d'âge.
- ▶ Le taux d'encadrement : suivi du taux d'encadrement quotidien en élémentaire et maternelle.
- ▶ La mixité sociale et sexuelle : il est possible de faire des statistiques et bilans grâce au logiciel carte + afin d'évaluer les différentes populations qui utilisent le service.

c) Des questions-guides

Notre bilan et donc notre évaluation se posent afin de répondre le mieux possible à la demande, aux besoins mais pour respecter les droits et devoirs des ACM (accueil collectif de mineurs).
[En voici une trame possible et non-exhaustive].

- ▶ Répondre aux différents besoins de garde :
 - ✓ Des familles ont-elles manifesté le besoin d'élargir le temps d'accueil ?
 - ✓ Y a-t-il des enfants durant toute la durée de l'accueil ?
 - ✓ Quel est le taux de fréquentation demi-heure par demi-heure ?
- ▶ Assurer la sécurité du public accueilli :
 - ✓ Les quotas fixés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sont-ils respectés ?
 - ✓ Combien déplore-t-on d'accident durant l'accueil ?
 - ✓ Tous les enfants sont-ils systématiquement sous la surveillance visuelle d'un animateur ?
- ▶ Respecter le rythme de chaque enfant :
 - ✓ Les enfants ont-ils la possibilité de se dépenser ? De rester dans le calme ?
 - ✓ Combien d'enfants se lèvent durant le goûter ? (Référence au temps de consommation)
 - ✓ Y a-t-il un outil visuel de communication pour comprendre les différents temps de l'accueil ?
- ▶ Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » :
 - ✓ Quelles activités liées à l'environnement et à la citoyenneté ont été entreprises ?
 - ✓ Les enfants sont-ils capables de définir ce qu'est le respect ?
 - ✓ Combien d'activités liées à la différence ont-été entreprises ?
 - ✓ Les règles de vie ont-elles été énoncées par les enfants ?
 - ✓ Les règles de vie sont-elles affichées dans le centre ?
 - ✓ Combien d'enfants sont visiblement mal à l'aise au centre, pleurent le matin ?

- ▶ Favoriser l'acquisition de l'autonomie :
- ✓ Combien de verres sont renversés durant le goûter ?
- ✓ Qui nettoie les tables après le repas ?
- ✓ Combien d'activités encadrées ont-été initiées par les enfants ?
- ✓ Les enfants sont-ils force de proposition pour aménager l'espace ?

- ▶ Associer les parents au projet et renforcer les liens avec les familles :
- ✓ Combien de parents ne connaissent pas les animateurs par leur prénom ?
- ✓ L'outil de communication entre école, famille, mairie et ALSH est-il créé ?
- ✓ Combien de parents ont fait des propositions liées au fonctionnement ?

✧ ✧ ✧ ✧ ✧